

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-2448

présenté par  
M. Brun

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	5 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	5 000 000
Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli abonde de 5 millions d'euros en AE=CP hors T2 l'action 07 - Développement international des entreprises et attractivité - du programme 134 Développement des entreprises et régulations et retransche le même montant de crédits en AE=CP hors T2 à l'action 01 - Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen - du programme 305 Stratégies économiques.

Le plan de relance export étant sous-exécuté, cet amendement propose d'abonder la subvention de Business France. Le dispositif du chèque relance export qui permet de subventionner des prestations individuelles ou collectives ainsi que la participation à des salons internationaux sera ainsi abondé: la demande des entreprises devrait fortement augmenter au premier semestre 2022 avec la réouverture des frontières.